

VANDERPOTTE Jean Baptiste

(Frère de VANDERPOTTE Henri)

Né le 2 janvier 1891 à Denain (Nord), fils d'Antoine VANDERPOTTE et de Palmyre CUEREZ
A exercé le métier de mineur

Marié le 27 septembre 1919 à Laval (53) avec Elise Clorinthe BLADIER

Service militaire

Recrutement de Valenciennes (Nord), classe 1911, matricule n° 707

Mobilisé le 10 octobre 1912 au 26^e Régiment d'Infanterie (R.I.).

Passé à la Section Hors Rang¹ le 28 octobre 1912.

Classé dans le service auxiliaire pour facture du coude gauche.

Transport à compter du 10 octobre 1912 arrivé au corps le même jour

Guerre 14-18

Maintenu au service auxiliaire par décision de la commission médicale de Mâcon le 19 décembre 1914
Classé service armé par décision de la commission de réforme de Mâcon du 27 novembre 1915

Proposé pour changement d'arme (artillerie) par décision de la Commission de Réforme de Mâcon le 12.02.1916 pour fracture ancienne du bras gauche.

Passé au 85^e Régiment d'Artillerie Lourde (R.A.L.) le 19.03.1916.

Affecté le 2 avril 1916 à la 13^e Batterie du 7^e Groupe en campagne.

Evacué² le 8 septembre 1916. A rejoint le dépôt le 3 décembre 1916, classé 62^e Batterie.

Passé (temporairement) au 62^e R.A.L. à Saint-Cloud, puis rayé des contrôles (de 62^e) le 20.01.1917.

Arrivé en renfort au 3^e Groupe du 85^e R.A.L. le 24.01.1917, classé à la 5^e Batterie

Parti et rayé des contrôles (du 85^e R.A.L.) le 25.07.1917, *ouvrier mineur de houille*.

Détaché le 30.07.1917 au Mines de Trélys³, commune de Sainte-Cécile-d' Angorge (Gard). Maintenu en sursis jusqu'à nouvel ordre aux mines de Trélys, décision de la Commission Militaire des Mines du 08.01.1918.

En sursis aux mines de charbon de la Grande Combe (Gard), cité 23.04.1918.

Mis en congé illimité de démolition le 16.10.1919

Se retire à Anzin Nord.

Réformé temporaire n° 1 et proposé pour une pension temporaire de 25 % par la Commission de Réforme de Nîmes du 26 mai 1920 pour séquelles de paratyphoïde (Cette maladie est peut-être la cause de l'évacuation de Jean Baptiste le 08.09.1916).

Il se retire à Le Pradel par la Grande Combe (Gard).

Maintenu réformé temporaire n° 1, proposé pour pension temporaire d'invalidité de 30 % par la Commission de Réforme de Nîmes du 16 juin 1921 pour : entérocolite chronique, état général médiocre.

Cette décision est confirmée à plusieurs reprises. Et en dernier lieu il est :

¹ Section Hors Rang = elle est attachée à l'E.M. du Régiment et destinée à tout ce qui touche les servitudes et à l'organisation.

² Probablement pour maladie.

³ Mines de houille.

Réformé n° 1, proposé pour pension permanence 20 % par la commission de réforme de Nîmes du 23 février 1924 pour séquelles d'entérocolite.

Campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 29 juillet 1917

Paul VANDERPOTTE (AGFH n° 199)

-----00000-----